

Bulletin Municipal - juillet 2019

Changement climatique

Bouleversements météorologiques, hausse du niveau de la mer, disparition de 20 à 30 % des espèces : les dérèglements du climat ont des répercussions sur toute la planète. La responsabilité de l'homme dans ce phénomène, directement liée à la consommation effrénée d'énergies fossiles, semble avérée. La France connaît actuellement une canicule particulièrement remarquable par sa précocité et son intensité. Cette vague de chaleur est exceptionnelle pour un mois de juin.



Nous sommes au centre du changement climatique, de l'environnement et de la biodiversité qui entraîne notre pays : nous devons être très conscients de ce constat.

Le **couple commune-intercommunalité** est, selon le Ministre Chargé des collectivités territoriales, au cœur des préoccupations des maires, en particulier dans la ruralité – « *bien plus que la relation communes-État* ». « *Il y a une nécessité politique et philosophique de remettre la commune au cœur de notre démocratie* ». Il juge indispensable de rappeler sans relâche que « *les EPCI (Établissement Public de coopération intercommunale) ne sont pas des collectivités territoriales* » ni « *des super-communes* », comme on a « *voulu le faire croire* » et « *Ils restent des établissements publics dont la gouvernance est assurée par des élus municipaux* ».



Nous sommes dans une commune qui travaille beaucoup avec la CCVM (Communauté de Communes du Val Marnaysien) : l'eau et l'assainissement leur a été transférés en janvier 2019 ce qui va permettre en particulier le changement de compteur, la réparation des ponts sur l'Ognon, l'extension et l'agrandissement des écoles (prévus pour 2020 ou 2021), ... L'impact est très important !

Comme nous le verrons dans ce bulletin, la commune a plusieurs projets en cours : fin des travaux de l'éclairage public, actions avec les associations et les commerçants, modernisation de notre cimetière, microcentrale hydroélectrique bientôt terminée, extension des écoles maternelles, aménagement de l'intersection place de la mairie avec les conseils du STA (Direction des routes et des infrastructures) du Doubs...

Je vous souhaite à tous de belles et bonnes vacances, Joël BERGER, maire

Le cimetière et l'église : un partage historique.

Le Prieuré de Bellefontaine

En 1132, le prieuré est fondé dans le bois de *Bellefontaine* par le Chanoine *Raimbaud*, sous l'impulsion de l'Abbaye Saint-Paul de Besançon. Le lieu est nommé ainsi en raison de la présence de nombreuses sources d'eau. « Il est situé à un quart de lieu de Loughnon (l'Ognon), au milieu d'une rase campagne au voisinage de la rivière de Lantenne (la lanterne), ... et devers le septentrion par celui d'Emagny ... Les sources y sont abondantes et au bas de la corvée, la merveille de la Vierge a acquis le nom de Fontaine des fièvres pour avoir soulagé les malades et les pèlerins qui venaient implorer les secours de la Mère de Dieu ... » (note de Philippe Chifflet dans l'Histoire du Prieuré chez Plantin en 1631). En 1152, le prieuré de Bellefontaine reçoit la donation de l'église de Pin avec ses dépendances moyennant dix sols estevenants payables le dimanche des Rameaux.

On notera que le nom d'Emagny est bien noté par Chifflet en 1631, et que certains noms étaient *Amagniz* en 1271 ; *Les Magny-lez-Pin* en 1524 ; *Lez Magny* en 1594 ; *Emagny-les-Pin* en 1617. Ainsi, Emagny et Pin ont toujours été des villages différents. Pin l'Emagny (qui est devenu Pin), n'a jamais contenu Emagny, comme cela est souvent raconté ... !

L'église, un peu d'histoire

L'église de Pin a été reconstruite entre 1737 et 1742 par Nicolas Vézy. Depuis la mise en œuvre du Concordat, l'église a toujours été entretenue et réparée par les communes constituant la paroisse, c'est-à-dire Pin, Emagny et Vregille. Ce cofinancement repose sur l'avis du conseil d'état du 2 pluviôse an XIII (21 janvier 1795) approuvé par l'empereur qui a prescrit que les églises et presbytères étaient propriétés des communes.



L'église Saint Martin à Pin.

Le cimetière de Pin

Etabli d'abord vers l'église, le cimetière de Pin et d'Emagny a été transféré à son emplacement actuel grâce à l'achat du terrain par la commune de Pin en 1833. Le cimetière fait l'objet de travaux d'agrandissement entre 1879 et 1884 et par son arrêté en date du 4 mars 1885 le préfet du département de la Haute Saône fixe la répartition des frais entre les communes : Pin 65.50% et Emagny 34.50%.

Aujourd'hui les frais d'entretien et de réparation du cimetière et de l'église sont strictement partagés entre les 2 communes.

Ainsi, l'église de Pin (et donc celle d'Emagny) et le cimetière sont partagés conjointement depuis le X^e siècle et les communes, avec la commission cimetière, gèrent ces installations.

Un columbarium et un jardin du souvenir installés au cimetière.



cavurne

Jardin du souvenir

Columbarium

Le 13 mars 2019, la commission intercommunale du cimetière réunie a décidé d'installer un columbarium, des cavurnes et un jardin du souvenir aux abords de la petite chapelle du cimetière. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Hinger de Marnay.

Il a été aussi décidé que l'entretien du cimetière sera fait périodiquement, tous les mois, par les employés municipaux des 2 communes, chaque 1^{er} lundi du mois. L'entretien consiste à désherber, nettoyer et réparer si besoin.

Columbarium : est un lieu où sont déposées dans des niches les urnes cinéraires contenant les cendres des morts.

Jardin du souvenir : Un jardin du souvenir est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation.

Cavurne : Sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes des défunts

Culture et manifestations

Des artistes exposent à Emagny

C'est dans la jolie salle voûtée de la mairie d'Emagny que les élèves, adultes et enfants, encadrés par Madame Sylvie Griffon, responsable de l'atelier « dessin et peinture », ont exposé leurs créations durant le week-end du 15 et 16 juin 2019 pour la 5^e édition. Les chineurs du vide-grenier du dimanche 16 juin ont pu voir les compositions travaillées par les artistes au cours de l'année.



Vide grenier à Emagny

Flor'Anim réalise son 28^{ème} vide grenier

« Pour notre 28^{ème} vide grenier le soleil était au rendez vous ! » se réjouit Fernand Landoni, président de la très dynamique association Flor'Anim qui s'occupe également de la décoration florale de la commune ainsi que des décorations de Noël.

Cette année pas moins de 90 exposants ont participé au vide grenier le long de place des tilleuls et de la grande rue à Emagny. Les visiteurs avaient le choix pour dénicher la bonne affaire sortie du grenier mais ils pouvaient également acheter du neuf, « c'est ce mélange d'occasion et de neuf qui plaît aux visiteurs ainsi que la vente de fruits » nous explique Fernand « ...et puis le manège fait toujours plaisir aux petits... ». Il tient à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de la journée ainsi qu'aux personnes extérieures à Emagny qui ont prêté main forte. Mais regrette : « il serait bien que des gens du village viennent renforcer notre équipe vieillissante, pour qu'une association vive, on a besoin de sang neuf. »



Le manège pour les enfants



La place des Tilleuls le long de la grande rue

Une cabane à livres à Emagny



Une jeune fille intéressée...

On retrouve ce concept de cabanes dans de nombreuses communes en France, il fonctionne très bien : « on vient jeter un œil de temps en temps », nous dit Elodie, nouvelle habitante à Emagny qui est en train de déposer quelques livres pour enfants « l'idée est très sympa, on peut découvrir des auteurs ou des ouvrages que nous ne connaissons pas, pour une fois qu'un système participatif existe et ne coûte rien, ça serait dommage de ne pas l'utiliser. »

Habitante d'Emagny, Mme Perrin Maryreine, a eu la bonne idée de mobiliser les élus de la mairie afin de créer une cabane à livres sur la commune, destinée aux habitants.

Elle a été fabriquée par une association (Adapei) de Besançon et installée à côté du banc, place des Tilleuls, par l'employé municipal.



Le concert de l'« Harmonie Show » « son et lumière » s'est déroulé au Château de Pin vendredi 5 juillet 2019.

Avec des musiques de film en première partie puis un Pop and Show, l'Orchestre d'Harmonie de Pin et Emagny (OHPE) accompagné de la chanteuse Carole Fleurot ont pu montrer leurs talents.

Le maire et certains conseillers étaient bien présents à ce concert que la commune d'Emagny a soutenu par le biais de subventions et par le travail de notre agent technique .

En raison des orages possibles et de la mise en place de la vigilance orange, le concert *Festival d'Harmonies* du samedi après midi a du être annulé (dont l'Orchestre d'Harmonie de l'Académie Musicale du Jura).



Un son et lumière haut en couleurs

Le marché du jeudi à Emagny

Comme vous avez pu le constater, depuis plusieurs mois le marché place des Tilleuls a acquis sa notoriété.

Samuel Mougey vous propose un grand choix de fruits et légumes sans traitement après récolte.

Virginie Jouffroy de Lavernay « La pause fromagère » vous propose une grande variété de fromages de toute la France.

S'est aussi associé récemment Mickaël Grime, pour la vente de poulets grillés, de sandwichs et de plats cuisinés.

**Rendez-vous tous les jeudis de 16h00 à 20h30
place des Tilleuls à Emagny !**



Du nouveau pour les écoles

En 2020 ou 2021, les écoles d'Emagny et de Pin auront un nouveau visage : Emagny accueillera les maternelles et Pin les écoles primaires.

La CCVM a choisi d'utiliser nos deux écoles et leurs périscolaires afin d'avoir dans nos deux villages proches, une école tout à fait remarquable.

Le projet d'extension et réhabilitation du groupe scolaire d'Emagny comprend l'intervention de restructuration sur 210 m² SDO et une construction neuve sur 400 m² SDO. Ce scénario prévoit l'aménagement des espaces extérieurs (cours, parvis, parking) et la mise à jour de la réglementation thermique selon les objectifs énergétiques retenus.

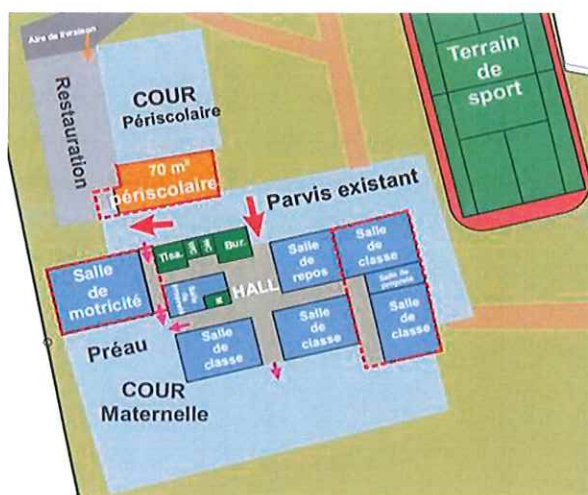
L'assistant à maîtrise d'ouvrage (SAMOP) a été retenu et il est prévu un coût prévisionnel de travaux de 965 000 € HT, les études à 12% et un coût d'opération de 1,2 M€ avec les études complémentaires, ...

Avec les aides publiques (Etat, DETR, Région, Département) de 832 000 €, le coût d'autofinancement est de 367 000 € soit un coût restant à charge par habitants sur 20 ans de 1,29 € (population CCVM). Le choix de l'architecte se fera prochainement.

Construire de nouvelles classes à Emagny, c'est compléter et augmenter les effectifs actuels des enfants dans nos communes. De plus, une réflexion doit être menée également afin de sécuriser les lieux : circulation, éclairage public, parking qui est du niveau de notre commune. Bien entendu, l'arrêt de bus actuel sera réaménagé afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel encadrant.

La CCVM prévoit, éventuellement, d'utiliser les écoles primaires actuelles jouxtant la mairie pour réorganiser la création d'un Relais Pour Assistant(es) Maternelles (RPAM).

Les aménagements proposés sont en pointillés rouges.



A vélos ...



La commune a été agréablement envahie au mois de mai. Il s'agissait des enfants de Marnay. Les institutrices et les parents, ont effectué une promenade avant d'aller pique-niquer sur le stade d'Emagny.

Les Associations : hier et aujourd'hui ...

“Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère : le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là”. (A. de Tocqueville, “De la démocratie en Amérique”).

Deux moments marquent l'histoire du fait associatif, la Révolution Française avec la fin des corporations et la fin du 19e siècle qui voit naître le cadre de l'association moderne. Deux députés rennais associent leurs noms à ces moments : Le Chapelier et Waldeck-Rousseau.

Une idée vieille comme le monde...

L'association est aussi vieille que l'homme lui-même. Elle s'est intéressée à tous ses aspects de vie quotidienne. C'est avec l'an mil que trois secteurs d'associations vont se développer conjointement à l'essor économique et à l'urbanisation qui s'ensuit :

- l'organisation du travail, avec les corporations et confréries, organisées autour du corps de métier ou de la communauté,
- l'organisation religieuse, avec ses couvents, monastères qui se fédèrent en congrégations, puis en ordres de pauvreté et chasteté,
- l'organisation de la commune, avec ses associations de bienfaisance.

A ses débuts la Révolution française semble reconnaître le fait associatif. Même si le droit d'association n'est pas cité dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, la loi du 21 août 1790 indique en revanche que *“ les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens”*.

Ce qui se traduit en 1791 par la loi Le Chapelier qui interdit toute association ou coalition entre citoyens de même profession ; cela amène la dissolution des corporations déjà fort décriées mais aussi les associations d'ouvriers.

Les Droits de l'Homme trouvent alors leur traduction par les clubs et les associations populaires qui fleurissent avec *“ la libre communication des pensées et des opinions”*.

La conquête du droit associatif

Durant tout le 19e siècle, l'association sera réprimée sans que toutefois cela empêche le fait associatif de prendre de l'ampleur entre 1830 et 1848.

Ce droit est remis en cause par le Second Empire. Mais la lame de fond associative se déroule en s'appuyant sur quelques ouvertures modestes du pouvoir impérial.

C'est dans ce contexte que va se débattre le sort de la loi sur *“ le contrat d'association”*.

Pas moins de 34 propositions de loi émaillent la période de 1871 à 1901. C'est le texte de Waldeck-Rousseau, le père de la loi créant les syndicats (1884) et de la loi sur la mutualité (1898), qui est voté le **1er juillet 1901** après plusieurs mois de délibérations.

Originalité du vote de la loi en 1901

- L'association est définie comme un contrat régi par les règles du droit civil.
- La liberté de s'associer est affirmée, en effet plus besoin d'autorisation préalable pour créer une association.

- Ce sont les fondateurs de l'association qui définissent l'objet de l'association en toute liberté. La seule restriction est de ne pas contrevenir aux lois de la République.
- Les fondateurs déterminent librement les conditions de fonctionnement de leur association, c'est à dire leurs statuts.

La loi de 1901 consacre un droit arraché par le "militantisme" tenace de milliers d'hommes et de femmes qui ouvre une ère nouvelle à la démocratie en France. Son actualité réside à la fois dans la simplicité de ses principes, la souplesse de son application et dans les libertés contractuelles qu'elles fondent.

C'est une des grandes lois de la république.

C'est pourquoi, le conseil municipal a regardé avec beaucoup d'attention, les demandes de subventions sollicitées pas nos associations.

A Emagny, nous avons 12 associations. Suite à notre demande, elles ont exprimé leur souhait de fonctionnement de l'association.

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant 2019</u>
DOJO	273 €
IMPACT 25	Pas de demande
FOOT EMAGNY PIN	500 €
EPGV	97.50 €
COURS de DESSIN	Pas de demande
APE 4V	Pas de demande
FLOR'ANIM	1000 €
HARMONIE de PIN et EMAGNY	500 €
CLUB LOISIR FEMINN	200 €
AAPMA	Pas de demande
ACCA	Pas de demande
AMICALE SAPEURS POMPIERS	200 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €
ECOLES	1360 €

Le cours de dessin souhaite l'achat de grilles d'exposition : le conseil a validé cette demande pour 12 grilles avec un chariot de transport.

Pour le festival d'Harmonie, le conseil a validé un montant spécifique et supplémentaire de 1500 €.

La commune aura dépensé environ 12000€ en 2019 (colis des anciens, subventions et feu d'artifice).

EAU et ASSAINISSEMENT : un transfert important.

Les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de Communes du Val Marnaysien le 1^{er} janvier 2019 et gérées par le Syndicat du Val de l'Ognon (SIEVO). Avant cette date c'était la commune qui avait la gestion de cette double compétence.

Les intérêts de ce transfert sont multiples

- amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel (la construction de la nouvelle station d'épuration à Emagny contribue à cet aspect qualitatif des rejets dans l'Ognon),
- amélioration de la collecte des eaux usées dans la commune, des travaux seront envisagés afin d'améliorer le réseau de collecte,
- amélioration du suivi sanitaire de l'eau et de la sécurité de l'approvisionnement,
- mutualisation du fonctionnement et harmonisation des tarifs pour les usagers, ainsi que la mutualisation de l'investissement.

Vers une harmonisation des tarifs

L'objectif pour la CCVM est une convergence sur 10 ans vers les tarifs cibles de 1,58€ HT le m³ pour l'eau et 1,80 € pour l'assainissement. Les tarifs seront votés chaque année avec des tarifs dégressifs pour ceux qui partent de plus haut et des tarifs progressifs pour ceux qui partent de plus bas. Pour l'assainissement non collectif (ANC), s'agissant de contrôles, leur coût est répercuté aux particuliers avec lissage ou forfaitairement.

Pour les eaux pluviales, la CLECT devra définir les critères (linéaires de voirie, de réseaux, nombre d'habitants, ...) et un coût pour évaluer la charge transférée commune par commune.

Dans le cadre du déploiement technique en cas de prise de compétence : l'objectif de la CCVM est une montée progressive du service d'eau et d'assainissement. Pour l'assainissement, il y aura lancement d'un marché alloti pour diagnostic des communes. Un nouvel état des lieux est indispensable pour définir les priorités d'investissement dans les communes. Il faudra généraliser la télégestion pour solutionner les problèmes rapidement dès qu'ils surviennent, avoir des plans détaillés informatisés des réseaux.

Les subventions de l'agence de l'eau ne se feront plus à l'échelle communale mais à un échelon plus important.

Des travaux prochainement

La commune d'Emagny est satisfaite de ce transfert à la CCVM. Le SIEVO est chargé de la gestion : réalisation rapide sur des fuites, réparation vers les pompes, mise en route d'alarme compétente, ... Il est important de noter que le personnel de la commune a effectué les travaux nécessaires pour que le passage se fasse le mieux possible avec le SIEVO et nous les en remercions vivement.

M. Didier Rollet, directeur du SIEVO, annonce que l'appel d'offres concernant le **remplacement des compteurs eau potable** à Marnay, Pin et à Emagny, soit 1500 compteurs est en cours, ce qui nous donne pleinement satisfaction.

Pour toutes questions concernant l'eau et l'assainissement (facturation, démarches, réglementations, informations utiles) sur votre commune. Vous pouvez contacter le SIEVO au :

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon -

3 rue du Val de l'Ognon - 25170 COURCHAPON

Mail : eaux.val.ognon@wanadoo.fr

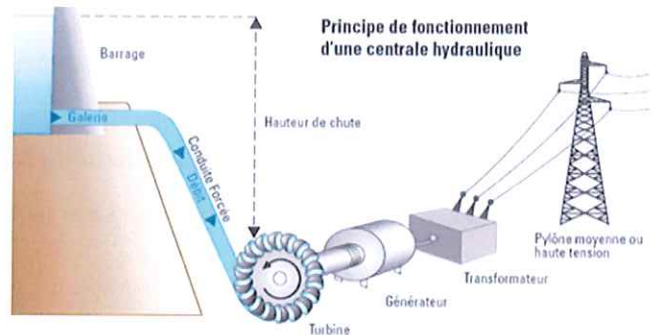
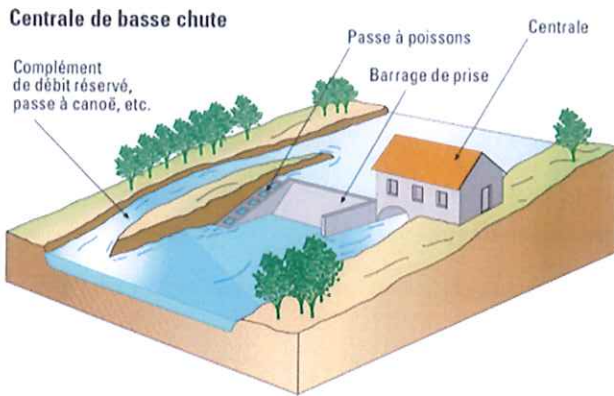
En cas d'urgence : 03.81.58.26.26



La microcentrale hydroélectrique située à Emagny sera bientôt fonctionnelle

Monsieur Garraud co-gérant de la société de la SARL fonderie ALU SCEY a réhabilité le site de l'ancien moulin d'Emagny pour y créer une microcentrale hydroélectrique. Le barrage a été refait afin de dévier les eaux pour alimenter les turbines et produire de l'électricité qui sera revendue à ERDF.

Une passe à poissons a été créée afin de protéger la faune piscicole ainsi qu'un couloir pour laisser passer les canoés-kayak.



Source : ADEME

Le principe de fonctionnement : une turbine ou « roue » transforme l'énergie « hydraulique » fournie par l'écoulement de l'eau en énergie mécanique. La turbine entraîne un générateur qui convertit cette énergie en électricité qui peut être utilisée sur place ou injectée dans le réseau (le transformateur éventuel permettra d'amener à une tension assimilable par le réseau).

La turbine : la turbine a remplacé la roue à aubes utilisée jusqu'au 20^{ème} siècle dans les moulins à eau. Il existe 4 principaux types de turbines choisis en fonction de la hauteur de chute et du débit de cours d'eau : c'est une turbine Kaplan qui est utilisée ici pour les basses chutes (5 à 10 m).



La turbine sera bientôt en service



Le barrage réaménagé

Le générateur de courant Une fois mise en mouvement, la turbine entraîne, directement ou grâce à un multiplicateur de vitesse, un générateur de courant qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique. Le générateur peut être synchrone (ou encore appelé alternateur), généralement utilisé dans le cas de sites isolés ou asynchrone (appelé aussi génératrice) pour un raccordement au réseau.

Le travail des employés techniques à Emagny

Il y a quelques années, deux employés techniques réalisaient les tâches dans notre commune, puis 1,6 et aujourd'hui il y a uniquement 1 employé technique.

Cela peut sembler logique du fait que les travaux d'eau et d'assainissement relèvent de la CCVM et du SIEVO. Cependant, ceux-ci n'occupaient pas une personne à mi-temps. .

Le déroulement de la tonte, taillage, ... et l'entretien des chemins occupent beaucoup de temps. . Par ailleurs, il y avait un travail important à effectuer dans les logements communaux avant les changements de locataires.

L'interdiction du désherbage avec des produits phytosanitaires augmentent le travail d'entretien de la commune. Le maire et les adjoints se réunissent avec les employés municipaux pour organiser l'emploi du temps de ceux-ci une fois par semaine.



L'entretien des chemins nécessitent un matériel adéquat qui a obligé la commune à utiliser l'entreprise Seguin ... avec 13 km de chemins : route de Noironte, route de la Grange du bas, chemin des Charmots, des Carrières, de la Fricassée, de la Tripote, chemin de l'Abbaye, ...

C'est aussi vrai pour gérer la voirie (trous) dans notre commune (Rue du Champ du Moulin, Abbaye, ...). Nous avons regardé comment faire différemment car un rebouchage avec de l'émulsion à froid est onéreux et non performant.

Nous allons essayer (comme dans d'autres communes) un Blow Patcher, c'est à dire un enrobeur-projecteur qui permet de mettre une émulsion de bitume économique, ergonomique et sécurisante, sur la profondeur des dégradations. Il devrait être utilisé, prochainement, une première fois.

L'employé technique fait de son mieux pour l'entretien de notre commune : il utilise la tondeuse, le balai et la pelle, taille régulièrement, nettoie les fleurs et les massifs, participe à l'entretien des logements communaux, passe la débroussailleuse... bref il est actif ... et ce n'est pas parce que l'on ne le voit pas, qu'il ne travaille pas .

Eclairage public

La commune avait sollicité en 2015 le Syndicat Mixte d'Énergie (SYDED) du Doubs afin de réaliser un diagnostic de l'éclairage sur la commune. Ce diagnostic a permis de montrer que les luminaires du parc communal devaient être rénovés ou remplacés par des luminaires plus performants dans le but d'améliorer la qualité de l'éclairage, de réduire la consommation d'énergie et ainsi d'augmenter l'efficacité énergétique(LED). C'est la société CITEOS qui a réalisé les travaux par tranches sur quatre ans.

En 2016 les rues de Monclay et Chevigney-sur-l'Ognon avaient déjà été équipées. En 2017, la mise en conformité des armoires d'éclairage publique a été réalisée ainsi que les travaux au Saint Martin et rue du Champ du Moulin. En 2018, les éclairages de la Chambotte ont été changés.

Cette année les travaux seront effectués dans la grande rue.



Les ragondins de la Lanterne.

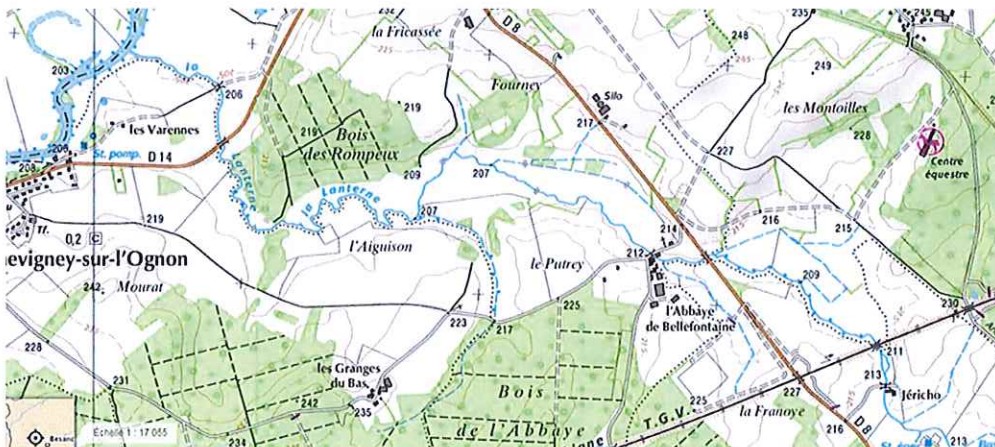
Le ruisseau la Lanterne coule sur 12 km prend sa source à Pouilley-les-Vignes et se jette dans l'Ognon entre Chevigny sur l'Ognon et Emagny. Monsieur Rominger Roland est un piégeur agréé qui a été mandaté par le lieutenant de Louveterie, Mr Jacquot Guy. Il régule population de ragondins en installant des pièges le long de la Lanterne à L'Abbaye de Bellefontaine, Chauenne et Emagny mais aussi sur la rivière Ognon à Chevigny, Emagny et Ruffey le Château. Il nous parle de sa passion :

« ...en dix mois, j'ai déjà piégé 262 ragondins, tous les jours on en capture et chaque jour je vais relever les pièges. On doit aussi déplacer les pièges car les ragondins sont à la recherche de nourriture. Pour les attirer dans les cages on met des pommes, du maïs, des carottes » nous explique Roland, il précise en souriant « Le ragondin est appelé le lièvre des marais dans le Poitou Charente car là-bas ils sont consommés : leur chair est savoureuse, proche de celle du lapin ou du lièvre, mais attention ! » dit t-il, « le ragondin se multiplie rapidement, une femelle fait 2 portées et demie par an pour donner entre 5 et 7 ragondins à chaque portée et le ragondin détruit les berges et cultures, de plus il est porteur de maladies, notamment la leptospirose »



Les ragondins affaissent les berges en creusant de larges galeries

Il rappelle aux promeneurs de ne pas toucher les pièges, ni de les déplacer. M Rominger est un fervent défenseur de la nature et appuie ces mots quand il dit qu'il faut la respecter car « la Lanterne est un ruisseau poissonneux , les poissons remontent de l'ognon, on peut même y trouver des carpes, brochets et silures dans certains trous. Mais à chaque sortie je trouve des détritrus le long de la rivière, des plastiques, des poubelles ... la rivière est un éco-système qui abrite beaucoup d'espèces végétales et animales, il est important d'y faire très attention » nous dit Roland.



Carte IGN le ruisseau la Lanterne depuis l'Abbaye de Bellefontaine jusqu'à l'Ognon à Chevigny

Panneaux d'affichage

Emagny **L'Ognon, une rivière aux ressources multiples**

23 place l'Éclair d'Orville
79000 Mailhac
01-84-31-79-08

Une rivière qui traverse 4 départements : De 213,6 km de longueur, l'Ognon prend sa source à Château-Lambert, sur le versant sud du massif des Vosges (à 904 mètres d'altitude), et s'écoule essentiellement dans le département de la Haute-Saône, la seconde moitié de son cours servant de limite avec les départements voisins du Doubs puis du Jura. Ses derniers kilomètres sont en Côte-d'Or. Il se jette dans la Saône à Heuilley-sur-Saône, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest (en aval) de Gray (à 185 mètres d'altitude).

Dans les quatre départements de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, l'Ognon traverse quatre-vingt-dix-huit communes. Il est la frontière naturelle entre Emagny et Pin. Juste en amont de Mamay, la plaine alluviale de l'Ognon est particulièrement représentative de ce type de basse vallée où prairies inondables, bras morts, mare et ripisylves se révèlent d'une grande richesse biologique dans un remarquable cadre paysager. La Lantime est un ruisseau affluent de l'Ognon qui se jette dans la rivière à la limite d'Emagny et de Chevigny sur l'Ognon.

FAUNE PISCICOLE
Une faune et flore diversifiée : le bassin versant de l'Ognon offre de nombreux riches écologiques dans les milieux aquatiques et humides, dans les quelles évoluent diverses espèces communes ou remarquables.
La rivière et ses berges est un milieu très riches en espèces animales : amphibiens, poissons, batraciens, reptiles, oiseaux, macro-invertébrés se côtoient et évoluent ensemble. Les mammifères sont plus rares et on ne trouve que peu d'espèces typiques de ces milieux humides : la musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), le putois (*Mustela putorius*).
La principale richesse de la rivière Ognon, sur les berges ou les milieux annexes (zones humides), repose sur une avifaune bien implantée, avec la présence de l'icône de la vallée qui est le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) ou alors du Goulet d'Europe (*Mergus alpestris*), et une faune piscicole riche. L'espèce phare en basse et moyenne vallée est bien sûr le Brochet (*Esox lucius*). On notera également la présence du Silure (*Silurus*).
Mais les insectes et les végétaux ne sont pas en reste, et qui sait, peut-être serez-vous taquiné, lors d'une promenade le long de l'Ognon, par quelques odonates remarquables, comme la Cordule à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

LES OISEAUX
Le perche
Le carpe
Le brochet
Le gardon
Le silure
Le vanneau huppé
Le héron cendré
Le courlis cendré
Le verdier
Le martin pêcheur
DES INSECTES
L'ognon mercure
La libellule
Le papillon des monnaies

LES VÉGÉTAUX
L'aulne glutineux
Le saule pleureur

La pêche : un loisir pour tous ou fil de l'eau
Vous avez envie de découvrir Emagny et la belle rivière qui la traverse, vous pouvez prendre votre carte de pêche journalière, hebdomadaire ou annuelle à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Contact : 01-84-31-79-08

Une plaquette d'information

Au niveau du camping, l'ancienne plaque d'information datait des années 70, elle était destinée aux promeneurs et avait besoin d'un rafraîchissement.

Située sur le parking face au camping, elle sera remplacée. Elle permet d'un rapide coup d'œil d'identifier les espèces végétales et animales les plus courantes et fait prendre conscience de la richesse de la diversité de l'écosystème de la rivière.

Emagny **Bienvenue**

Légende

1. Mairie	C2	16. M. les petits plats	B2	27. Chambres d'hôte Poussetteur	B2
2. École	C2	17. Boulangerie pâtisserie Mireille Maury	B2	28. Cité La Longue	B2
3. Terrain de foot	B1	18. Maison Colin Trahou	B2		
4. Terrain multisports / Aire de jeux	C2				
5. Parc communal	C1	19. Tabac presse Makié	C2	29. L'Atelier de Boulangerie	C4
6. Salle Carthé	C2	20. Le salon de Marie (pour le parking)	C2	30. Terrain accès pêche	C2
7. Salle de la Gare	C3	21. La panetière beauré	C2		
8. Atelier municipal	C3	22. Super minière	C2		
9. Micro-centre d'activités	C2	23. C.E.O. Chevalier	C2		
10. Objets d'art	C2	24. Bague (épave de 1914)	C2	31. Parking	C1
11. Station d'épuration	A2	25. Garage Charles	C3	32. Parking	C3
12. Station de pompage	B1	26. Garage Jacqueline et Gilbert Service	C3	(Place des Tilleuls et Marché Probalus)	
13. BCB - Super Pompage du Doubs	C2				
14. Cabinet Médical d'Emagny	C4				
14. Cabinet d'orthophonie	C4				
14. Messure d'audioprothèse	C4				
14. Cabinet infirmier	C4				
15. Pharmacie d'Emagny	C4				

Un plan de la commune d'Emagny

A chaque extrémité de la commune, des panneaux d'informations installées par la société Girod Medias seront déplacés pour un meilleur accès. L'un sera installé place des Tilleuls et l'autre sur le parking du camping. A cette occasion le conseil municipal a décidé d'utiliser le coté de ces panneaux destiné à la commune afin d'y installer un plan.

C'est la société ATYKA qui a réalisé des plans précis de la commune.

Un dépôt de fibrociment, avec de l'amiante, a été déposé dans le Bois des Rompeux.

Le désamiantage et le confinement, une procédure obligatoire.

Nombreux sont encore les bâtiments datant d'avant 1990 équipés de toit en plaques de fibrociment en amiante. Il est préconisé de procéder à leur changement pour éviter qu'elles ne se détériorent et libèrent l'amiante. Le désamiantage est obligatoire si les plaques menacent de s'effriter.

Le désamiantage par du personnel privé ou communal est interdit, un professionnel est nécessaire (décret n° 2012-639 du 4 mai 2012) pour réaliser ces opérations. Le désamiantage est strictement contrôlé. Vous devez respecter toutes les démarches administratives avant de réaliser quelques travaux que ce soit.



Autrefois généralisées, les plaques de fibrociment en amiante constituent dorénavant un danger certain pour la santé publique. Le vent et la pluie sont les principaux vecteurs de détérioration. Le lien entre l'amiante et de nombreux cancers a été prouvé.

La commune a porté plainte à la gendarmerie et nous avons dû prendre une entreprise pour enlever ces vieilles plaques de fibrociment en amiante.

Ces travaux ont un coût important.

La société SNDRA (Société Nationale de Dépollution et Retrait d'Amiante), à notre demande, est intervenue très rapidement.



Prévention des cambriolages : les conseils de la gendarmerie

La gendarmerie nationale vous rappelle quelques consignes à respecter pour protéger notre domicile, nos biens ou nous-mêmes.

Afin de lutter contre les cambriolages, il convient de prendre certaines mesures et de respecter la règle des « 3 P ».

Protéger son habitation

« Certains cambrioleurs sont de véritables professionnels, il faut donc être malin et faire en sorte de ne pas leur faciliter la tâche ». En premier lieu, il est conseillé de renforcer la protection des points d'accès, poser des barreaux anti-intrusion sur les fenêtres sans volets. L'installation d'une alarme sonore peut être dissuasive. Même pour une absence de courte durée, il faut toujours verrouiller les portes et/ou les fenêtres.

Participer à la prévention des cambriolages

En cas d'absence, il convient de demander à un voisin de confiance de veiller sur son domicile. Il est recommandé de signaler ses dates de vacances à la brigade de gendarmerie. Un formulaire « Vacances tranquilles », prévu à cet effet, est disponible sur Internet et à la gendarmerie. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.

Prévenir

En cas de présence suspecte, merci de le signaler en composant le 17 ou le 112 : les véhicules et/ou les individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux ou s'approprient à commettre un délit.

AVIS DE SECHERESSE SUR LE DEPARTEMENT DU DOUBS

Pour connaître les restrictions réglementaires applicables en situation de sécheresse, consulter le site internet des arrêtés : propluvia.developpement-durable.gouv.fr